LISTE DES ACTIVITÉS MÉDICALES PARTICULIÈRES (AMP) EN HEURES PAR SEMAINE ET BESOINS PRIORITAIRES

12/07/2024

universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Estrie - Centre
hospitalier universitaire
de Sherbrooke
Québec & &

			Bloc I	Bloc 2							Bloc 3
			Catégorie I	Catégorie II Catégorie III Catégorie IV							Catégorie VI
RLS Représentants DRMG	Besoins p	orioritaires	AMP								
	1re ligne	2ème ligne	Urgence	Prise en charge	Hospitalisation	Soins palliatifs	Obstétrique	CHSLD	Soins à domicile (SAD)	Soins intensifs à domicile (SIAD)	Autres Sous réserve de l'autorisation du comité paritaire*
DU GRANIT Dr Bernard Gélinas bernard.gelinas.med@ssss.gouv.qc.ca	Tous	Urgence Obstétrique SAD	12 h	6 h			6 h		3 h		
DES SOURCES Dre Frédérique Landry frederique.landry.med@ssss.gouv.qc.ca	Tous	Urgence Hospit CHSLD SAD	3 - 12 h	3 - 12 h	3 h			3 h	3 h		
HAUT-SAINT-FRANÇOIS Dre Stéphanie Blais-Boilard stephanie.blais- boilard.med@ssss.gouv.qc.ca	Tous	CHSLD SAD		6 - 12 h				3 - 6 h	3 - 6 h		
VAL SAINT-FRANÇOIS Dr Charles-Olivier Audet charles-olivier.audet.med@ssss.gouv.qc.ca	Tous	CHSLD SAD		3 - 9 h				3 h	3 h		
SHERBROOKE Dre Marie-Dominique Dzineku marie- dominique.dzineku.med@ssss.gouv.qc.ca	Tous	Hospit CHSLD SAD Réadap. Détention	6 h (GMF-A)	6 h	6 h				6 h		6 h Réadaptation 6 h Université de Sherbrooke 3 h CRDE 3 h Détention
COATICOOK Dre Josée Beaulieu josee.beaulieu.med@ssss.gouv.qc.ca	Tous Forfait 25 000\$	Urgence CHSLD SAD	6 h	6 - 12 h				3 h	3 h		
MEMPHRÉMAGOG Dre Josiane Ménard josiane.menard.med@ssss.gouv.qc.ca	Tous Forfait Stanstead 25 000\$	Urgence Hospit	6 h	6 - 12 h	6 h						
HAUTE-YAMASKA Dre Marie-Claude Moore marie-claude.moore.med@ssss.gouv.qc.ca	Tous Forfait Waterloo 25 000\$	Urgence Hospit Obstétrique CHSLD SAD		6 h				6 h			
LA POMMERAIE Dre Marie-Pierre Dion marie-pierre.dion.med@ssss.gouv.qc.ca	Tous	Urgence Hospit UCDG Obstétrique		33.	6 h (Hospit) 12 h (UCDG)						
Calcul des équivalences (12h AMP)			16 x 8 h ou 11 x 12 h (trimestre)	500 pts dont 250 GAMF	18 lits 1 sem/5	10 lits 1 sem/5	15 accouch. (trimestre)	50 lits	42 pts 1 sem/5 de garde		Réadap.20 lits
Notes Les équivalences sont calculées selon les modalités contenues dans l'Infolettre no 114 du 31 août 2015 avec les changements apportés dans les infolettres no 004 du 6 avril 2017 et no 350 du 12 mars 2020. Les informations en caractères italiques gris sont des ajouts spécifiques à la région de l'Estrie.				Inscrire 125 potients par trimestre Ceux du GAMF via LE n° 304 ou n° 321 6 h = 250 à 499 patients dont 125 du GAMF 3 h = 125 à 249 patients dont 62 du GAMF	Solo : 4 lits/jour x 44 sem/an Groupe : 18 lits/jour x 1 sem sur 5 Avec garde en disponibilité	10 lits par semaine		12 h par semaine si à tarif horaire ou 50 lits par semaine	10 visites SAD/sem x 44 sem/an ou 42 pts + 10 sem/an de garde 24/7 AMP mixtes 9 h = 32 pts + 8 sem/an de garde 24/7 6 h = 21 pts + 5 sem/an de garde 24/7 3 h = 11 pts + 3 sem/an de garde 24/7 Garde 24/7 en disponibilité	hospitalisation ou soins	

^{*} Le DRMG doit soumettre une demande au Comité paritaire pour chaque médecin à qui nous souhaitons octroyer des AMP de la catégorie VI.

Le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis et certaines AMP sont offertes de façon limitée. Les AMP en établissement demeurent disponibles tant et aussi longtemps que le plan d'effectifs médicaux (PEM) n'a pas atteint sa capacité maximale. Les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des titres des établissements concernés. La prise en charge en soins à domicile peut se faire en GMF.